



38.

Mesdames et Messieurs les Représentants des Sociétés,

Voici le rapport succinct de notre entrevue du 18 novembre 2022. Celui-ci n'a pas pour vocation d'être exhaustif, mais de souligner les principaux faits et de traduire ce qu'au nom du Comité St-Roch, les signataires ont compris des échanges. Cette synthèse vient en supplément des notes prises par les différents participants.

Sociétés absentes : Enfants de sainte Barbe, Pompiers des Waibes et Tartares Lituaniens.

En présence de Mme la Bourgmestre, Marie-Ève Van Laethem.

**Objets** : Communication - remise des décorations – commémoration UNESCO – divers

Communication du Président du Comité Saint-Roch, à propos du lent, mais continuels accroissement du nombre de Marcheurs dans chaque Société.

Un état des lieux, via la projection d'un diaporama, met en évidence certains constats, certaines causes.

**Constats :**

- Allongement de la durée du cortège.
- Rentrée toujours plus tardive, le dimanche (20h15 en 2015, 20h47 en 2022. Et en 2023 ?)
- Cortège de plus en plus difficile à mettre en route (Chant des Oiseaux, Waibes, Maladie).
- Remise des décorations de plus en plus longue et de plus en plus difficile à organiser.
- La fin du lundi, sur la Place du Chapitre, est bâclée (18h15 en 2018, 18h00 en 2019).
- Services d'ordre (sécurité) de plus en plus compliqués à coordonner (fermeture de la Ville, fermeture et ouverture des barrières...).
- Déroulement de la St-Roch, tel qu'unanimement accepté le 20 février 2015, plus respecté par tous.
- De plus en plus d'incivilités, de vandalisme et de dégâts sont constatés (flambeaux, déchets, urine,...). Malgré un nombre de bacs, pour les flambeaux consommés (ou pas) en constante augmentation (1, 2, 3, 4 pendant longtemps, puis 5 en 2022 et 6 en 2023 ?).

- S'ensuivent des tensions inutiles.
- Nombre de Marcheurs en constante augmentation :
  - Non-respect de ce qui a été convenu en 2015.
  - Beaucoup de Sociétés continuent leur recrutement.
  - Incorporation de rangs de vivandières.
  - De plus en plus de Sociétés louent les services d'une fanfare.
  - Le recensement de 2011 faisait état de +/- 2100 marcheurs.
  - Combien étions-nous en 2022 ?
  - Combien serons-nous en 2023 ?
  - Petit devoir : un recensement précis de vos troupes peut-il me parvenir dans les deux semaines qui viennent (avant la Ste-Barbe) ?
- Dilettantisme, manque de rigueur, manque de respect de certains participants, de certains responsables des usages thudiens, de la charte signée en 2011.
- La Ville de Thuin, avec ses caractéristiques médiévales (ses rues étroites, ses vieux quartiers), ne permet pas la circulation aisée d'un nombre toujours plus élevé de participants.

#### **Perspectives :**

- Nombre de marcheurs : que faire pour limiter le nombre de participants ?
- Retraite aux flambeaux : nombre d'incivilités volontaires en constante augmentation.  
Que faire lors de la Retraite aux flambeaux ?
- Le dimanche : que faire pour en revenir à une heure de fin de journée « raisonnable » ?
- Le lundi : que faire pour ne pas bâcler la fin de la St-Roch ?
- Remise des décorations :
  - Aucune proposition des Sociétés n'est parvenue au CSR pour le 16 septembre dernier.
  - (< rapport de juin 2022).
  - La Place du Chapitre ne peut accueillir tous les Marcheurs, tous les spectateurs.
  - Un carré digne de ce nom est impossible à organiser.

#### **Les échanges :**

- Sous quinzaine, chaque société communiquera le nombre de marcheurs qui la compose.
- Les Sapeurs et Grenadiers reconnaissent que le nombre de marcheurs est un problème.
- Les plus anciennes sociétés ont acquis un nombre « de roulement », sont « plus stables » : les anciens partent, les jeunes les remplacent.
- Les sociétés les plus récentes n'en sont pas encore là.
- Lors de la réforme de 2015, les responsables de sociétés s'étaient engagés à ne plus gonfler leurs rangs.
- Les 5 sections de la Compagnie St-Roch sont indépendantes et

fonctionnent comme si elles étaient des sociétés à part entière.

- Avec la création de « La Relève », les Artilleurs ne dépasseront pas le nombre de 280 sociétaires. Ils ne dépassent pas le nombre prévu dans leurs statuts et estiment que le nombre de marcheurs n'est pas un problème.
- Les Zouaves Pontificaux préconisent un recensement global avec un quota par société.
- Partir plus tôt le dimanche ? La ville devrait être fermée dès le dimanche matin. Ce ne sont pas les habitudes, à Thuin.
- Le lundi, le moment de convivialité, de partages, d'échanges, entre la fin de la remise des décorations et le départ vers les lieux de banquet n'existe plus.
- Remise des décorations :
  - Accepter la proposition de 2015 refusée, à l'époque, par l'ensemble des Représentants de Sociétés ?
  - Remettre les médailles à un autre moment, durant la St-Roch ?  
Pendant un « temps d'attente » ?
    - A l'Hôtel de Ville, avant d'arriver sur la Place du Chapitre ?
    - A l'arrivée à la Maladrie, puisque les Sociétés vont, ensuite, rejoindre le lieu de leur « bivouac ».
    - Ne décorer que les plus anciens sur la Place du Chapitre (50, 60, 70, 75 années de Marches).
  - Madame la Bourgmestre tente de dégager des points d'accord :
    - La Place du Chapitre reste, certainement, le lieu privilégié pour remettre les médailles aux plus anciens (50, 60, 70, 75 ans).
    - Délocaliser la remise des décorations des médaillés de 25 et 35 ans ? Un autre lieu : Maladrie ?
    - Pas d'interprétation musicale de l'ensemble des batteries, sur la Place du Chapitre, en fin de cérémonie.

**Commémoration du 10<sup>ème</sup> anniversaire de la reconnaissance du phénomène des Marches par l'UNESCO, le 18 juin 2022, à Jumet** : une délégation des Sapeurs et la Compagnie St-Roch y ont représenté la Saint-Roch de Thuin. Leurs responsables ont été invités à la manifestation protocolaire qui se tiendra à Ham-sur-Heure, le 2 décembre prochain.

**La messe** : la stabilité du jubé reste problématique. En 2022, la chorale ne s'y est pas installée, lors de la messe de St-Roch. Dernièrement, des morceaux de plâtre se sont détachés du plafond du chœur. Des mesures pour sécuriser l'église devront être prises. Avec quelles conséquences ?

Alexandre Dogné, Marc Allard & Gérard Vanadenhoven